



Commission d'Arbitrage

Saison 2006-2007

Paris le 29/10/2006

CIRCULAIRE D'ARBITRAGE n° 2

Objet : Règlement écoles de tir.

1- Épreuve 3x10

La CNS écoles de tir vous informe que l'utilisation de plusieurs carabines par un tireur est interdite. Cette règle sera ajoutée dans une prochaine mise à jour du règlement « écoles de tir ».

2- Support à assistance modulable

Les CNS écoles de tir et arbitrage, vous demandent de vérifier qu'aucun poids ne soit ajouté sur les pieds du support. Cependant, le tireur pourra faire reposer sa carabine sur un coussin réglementaire, utilisé pour la position genou.

L'application de cette circulaire prend effet à partir du 29 octobre 2006.

Ghislaine Briez
Présidente de la Commission Nationale d'Arbitrage